



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-06-239 / CLOTURE DE LA SÉANCE**


**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon

**QUE** la séance soit levée à 20h400

Adopté à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Marcel Normand  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Karl Péguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


\_\_\_\_\_  
Marcel Normand  
Maire

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

  
\_\_\_\_\_  
Karl Péguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **5 juin 2024**.

  
\_\_\_\_\_  
Karl Péguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier